ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 20/2009

TITRE :	Soutien au titre d'agent de développement économique autochtone agréé du CAADA
OBJET :	Développement économique
PROPOSEUR(E) :	Shane Gottfriedson, Chef, bande indienne de Kamloops, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Darcy Bear, Chef, Première Nation dakota de Whitecap, Sask.
DÉCISION :	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. Les agents de développement économique (ADE) les plus efficaces sont minutieusement formés et hautement qualifiés. Leur mission est de favoriser le développement économique communautaire et les capacités de dispenser un soutien professionnel et des avis techniques en vue d'édifier des communautés et des organisations solides, novatrices et autonomes.

B. En 1990, des ADE de partout au Canada ont mis sur pied le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) et lui ont conféré le mandat de constituer une instance nationale mettant l'accent sur la formation, l'apprentissage et les possibilités de réseautage nécessaires aux ADE pour servir leurs communautés et(ou) d'autres organisations en tant que professionnels.

C. Le CAADA est une organisation communautaire, contrôlée par des Autochtones et axée sur l'appartenance; son objectif est d'édifier des capacités pour renforcer les économies autochtones, notamment celles des Premières Nations, en dispensant des programmes et des services aux agents de développement économique.

D. En 1993, le CAADA a mené une enquête nationale auprès des agents de développement économique en exercice afin de se faire une idée précise de leurs besoins en matière d'apprentissage et de formation. Le

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

rapport final a conclu que les ADE étaient d'avis qu'une formation additionnelle était souhaitable pour leur assurer les aptitudes et connaissances requises qui leur permettraient de véritablement répondre aux exigences de leur travail et favoriser le développement de leurs communautés au maximum de leur potentiel. Le CAADA a tenu compte des résultats de cette enquête et a amené sur le terrain des professeurs aux côtés des ADE en vue d'élaborer les paramètres du processus de certification. Les personnes interrogées ont suggéré au CAADA quatre principes directeurs en matière d'éducation et de formation, axés sur la pertinence, l'accessibilité, le caractère abordable et la certification. La méthode DACUM (*Developing Curriculum*) d'élaboration de cursus a été employée pour déterminer les compétences essentielles.

E. Le processus national de certification du CAADA est le premier de ce genre à être conçu, développé et administré par une organisation autochtone. La méthode de certification d'agent de développement économique autochtone en est une d'apprentissage, particulièrement élaborée pour répondre aux besoins des agents de développement économique en exercice partout au Canada. Elle assure une base uniforme de connaissances et d'aptitudes à toutes les personnes œuvrant ou souhaitant œuvrer dans le domaine du développement économique autochtone. Deux niveaux de certification sont proposés : technicien en développement économique autochtone (TDEA) et agent professionnel de développement économique autochtone (APDEA).

F. Le processus de certification du CAADA est reconnu par la plupart des institutions postsecondaires, les entreprises canadiennes et les dirigeants autochtones. Il assure aux candidats une compréhension étendue du développement économique, du développement communautaire et des aspects juridiques et culturels uniques qui distinguent le développement économique autochtone de celui des centres urbains ou des municipalités. Ces connaissances permettent de répondre aux exigences d'une vaste gamme d'emplois salariés ou autonomes. L'obtention de la certification du CAADA garantit une norme de productivité reconnue et appréciée dans tout le Canada.

G. Le CAADA mise sur un réseau d'institutions postsecondaires réparties dans tout le pays qui dispensent les cours faisant partie du processus de certification. Les institutions actuellement accréditées comprennent le Nicola Valley Institute of Technology en Colombie-Britannique, l'Algoma University College en Ontario, le Nunavut Arctic College au Nunavut, l'université du Nouveau-Brunswick, l'Aurora College dans les Territoires du Nord-Ouest, l'université de Cap Breton en Nouvelle-Écosse, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et l'Assiniboine Community College au Manitoba. Plus de 150 ADE dans tout le Canada ont se sont vus accorder le titre d'agent de développement économique autochtone agréé jusqu'à maintenant.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent le rôle important joué par le CAADA dans l'amélioration du développement économique autochtone dans tout le pays.
2. Recommandent que les membres des Premières Nations acquièrent leur formation auprès d'institutions accréditées par le CAADA et obtiennent le titre d'agent de développement économique autochtone agréé.
3. Soutiennent la certification professionnelle du CAADA en tant que référence de choix au moment de l'embauche par les Premières Nations d'agents de développement économique.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

4. Recommandent qu'Affaires indiennes et du Nord Canada débloque des fonds pour que des citoyens des Premières Nations puissent acquérir une formation adéquate dans le domaine du développement économique en vue d'améliorer les aptitudes et édifier des capacités au sein des communautés des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL